

Département
VOSGES
Canton
LA BRESSE
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDIT - CHEMIN DES ROCHES CHEVALIERS – TRAVAUX ENEDIS TST – BO ÉPINAL

Le Maire de la Commune de **LE THOLY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

Considérant les travaux sur ligne électrique HTA – Implantation support.

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation automobile et le stationnement pendant le déroulement de ces travaux du jeudi 13 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement sont interdits dans les 2 sens – Chemin des Roches Chevaliers, du jeudi 13 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus.

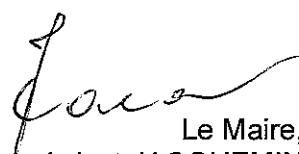
ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par ENEDIS TST - BO Épinal.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. Le Chef du Centre du CPI LE THOLY
- ENEDIS TST – BO Épinal
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 07 novembre 2025




Le Maire,
Anicet JACQUEMIN